

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 500 fr. ; ÉTRANGER : 1.400 fr.

(Compte chèque postal : 100.97, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 15 FRANCS

SESSION DE 1949 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 71^e SEANCE

Séance du Mardi 25 Octobre 1949.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Congés.
3. — Dépôt d'une proposition de résolution.
4. — Dépôt d'un rapport.
5. — Démission d'un membre d'une commission.
6. — Proposition de la conférence des présidents.
7. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE Mme DEVAUD,
vice-président.

La séance est ouverte à seize heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

Mme le président. Le procès-verbal de la séance du mardi 18 octobre a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...
Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

CONGES

Mme le président. M. Benchiha Abdokader et Mme Jane Vialle demandent un congé.

Conformément à l'article 40 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ces congés.

Il n'y a pas d'opposition ?...
Les congés sont accordés.

— 3 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

Mme le président. J'ai reçu de M. Jean Bertaud une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à subordonner l'affichage des déclarations des présidents du conseil désignés à un vote des Assemblées et seulement dans des cas exceptionnels. (*Applaudissements et rires sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite et sur divers bancs au centre.*)

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 767, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie). (*Assentiment.*)

— 4 —

DEPOT D'UN RAPPORT

Mme le président. J'ai reçu de Mme Marcelle Devaud un rapport d'information fait au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale sur l'extension aux départements d'outre-mer de la législation sociale applicable à la métropole.

Le rapport sera imprimé sous le n° 768 et distribué.

— 5 —

DEMISSION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION

Mme le président. J'ai reçu avis de la démission de M. Grimaldi comme membre de la commission du travail et de la sécurité sociale.

Le groupe intéressé a fait parvenir à la présidence le nom du candidat proposé en remplacement de M. Grimaldi. Son nom sera publié au *Journal officiel* à la suite du compte rendu de la présente séance et la nomination interviendra dans les délais réglementaires.

— 6 —

PROPOSITION DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

Mme le président. La conférence des présidents propose au Conseil de la République de se réunir en séance publique jeudi

prochain 27 octobre, à quinze heures, avec l'ordre du jour suivant :

Nomination, par suite de vacance, d'un questeur du Conseil de la République.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La proposition de la conférence des présidents est adoptée.

— 7 —

RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

Mme le président. En conséquence, voici quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance publique, jeudi 27 octobre, à quinze heures :

Nomination, par suite de vacance, d'un questeur du Conseil de la République.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures dix minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie du Conseil de la République,

CIL. DE LA MORANDIÈRE.

Proposition de la conférence prescrite par l'article 32 du règlement du Conseil de la République.

(Réunion du 25 octobre 1949.)

Conformément à l'article 32 du règlement, le président du Conseil de la République a convoqué, pour le mardi 25 octobre 1949, les vice-présidents du Conseil de la République, les présidents des commissions et les présidents des groupes.

Cette conférence a décidé que, pour le règlement de l'ordre du jour, la proposi-

tion suivante sera soumise à l'approbation du Conseil de la République :

Inscrire à l'ordre du jour de la séance du jeudi 27 octobre 1949, à quinze heures :

La nomination, par suite de vacance, d'un questeur du Conseil de la République.

ANNEXE

au procès-verbal de la conférence des présidents.

(Application de l'article 32 du règlement.)

NOMINATION DE RAPPORTEUR

INTÉRIEUR

M. Verdeille a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 761, année 1949) de M. Bordeneuve et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide, de toute urgence, aux populations sinistrées par les incendies des landes de Gascogne, ainsi qu'à assurer la protection de ces régions par la dotation d'un important matériel de lutte contre l'incendie.

Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques.

GRUPE DU RASSEMBLEMENT DES GAUCHES RÉPUBLICAINES ET DE LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE

Rattachés administrativement aux termes de l'article 16 du règlement.

(5 membres au lieu de 4.)

Ajouter le nom de M. Gondjout.

Désignation, par suite de vacances, de candidatures pour les commissions générales.

(Application de l'article 16 du règlement.)

Le groupe du rassemblement des gauches républicaines et de la gauche démocratique a désigné :

M. Delthil, pour remplacer, dans la commission de la famille, de la population et de la santé publique, M. Barthe, décédé ;

M. Gondjout, pour remplacer, dans la commission du travail et de la sécurité sociale, M. Grimaldi.

(Ces candidatures seront ratifiées par le Conseil de la République si, avant la nomination, elles n'ont pas suscité l'opposition de trente membres au moins.)

Erratum

au compte rendu in extenso de la séance du 27 juillet 1949.

RÉFORME DU RÉGIME DES PENSIONS DE CERTAINS PERSONNELS DE L'ÉTAT

Page 2274, 1^{re} colonne, 5^e alinéa :

Au lieu de : « b) pour les cinq dixièmes seulement de leur durée ; »,

Lire : « b) pour les cinq sixièmes seulement de leur durée ; ».

Page 2275, 2^e colonne, dernier alinéa, 1^{re} ligne :

Au lieu de : « des articles 44 et 48 »,

Lire : « des articles 44 à 48 ».